

BUAIS ET SON HISTOIRE



MORT VIOLENTE !!!

Le 12 novembre 1826 au village de l'Ecuré, Virginie Marie Foucault âgée de trois ans trouva la mort atteinte au ventre provenant d'un coup de fusil au domicile de Pierre Foucault âgé de vingt-huit ans qui déclara que le dimanche matin il avait chargé son fusil de gros calibre en gros plomb et l'avait laissé dans un coin de son feu et que sur les dix heures du matin, le malheur était arrivé pendant qu'il était à la grande messe paroissiale. Ce fusil trois capucines ne lui appartenait pas, que c'était une arme appartenant au gouvernement, Mr le maire aussitôt s'en empara pour le déposer à la mairie et ensuite remis à la première réquisition. Ensuite nous avons fait venir son épouse Anne Caillebote qui déclara qu'elle était dans la maison avec ses enfants et un petit enfant appartenant à un nommé Julien Lemée ; leur voisin âgé de 10 ans nommé Jean Leboulanger du village de la Caillebote, commune de Savigny le Vieux, voisin de leur village et que ce dit Jean Leboulanger, était aussi dans le coin du feu, avait mis le pied sur un morceau de bois sur lequel le fusil était posé, qu'au même

instant le fusil a tombé par terre et le coup est parti , Anne Gabibate se saisit de la fillette et l'étendit sur le lit et appela le docteur qui constata la blessure sans pouvoir rien y faire. La fillette décéda vers les 8 heures du soir. Quand au petit garçon de Julien Lemée âgé de treize mois il fut également touché à l'épaule gauche mais qu'il n'a pas perdu connaissance et que le dit Boulanger ne l'a pas fait par malveillance et que ceci est arrivé par un accident. Le jeune Jean Leboulanger déclara qu'il était allé chez Pierre Foucault durant la grande messe et qu'il se soit assis sur un tabouret au coin du feu du coté ou était le fusil, je suis monté sur un morceau de bois sans faire attention, au même moment le fusil a tombé et le coup à parti touchant la petite fille Foucault et le petit enfant Lemée.

Le constat se fit que 2 jours après le drame par les gendarmes royaux, résident au Teilleul, arrondissement de Mortain, Joseph Dupriet et Julien Esneux. Mr le maire de Buais. Aucune malveillance ne fut retenue sur le jeune garçon Jean Leboulanger. Mr Degrainville procureur du roi à Mortain, donna la permission d'inhumé de la petite fille.

.....



Le Fusil trois *capucines du début des années 1800

* Capucines : Nom des anneaux reliant le canon au bois.

.....

Document provenant des AD de la Manche.

Mise en page de Jean-Pierre Hamon. Le 16 avril 2019, Archives du moulin de Buais.

Illustrations : WEB La photo de la maison, n'a aucun rapport avec le drame)